



ATELIER DU QI GONG VICINOIS (AQGV)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025 – 2026

** COURS DE QI GONG FEMME AVEC AISLING HEAVEY**

* Nom : _____

*Prénom : _____

*Né(e) le : _____

*Adresse : _____

*Tél : _____ *E-mail : _____

Sollicite mon adhésion comme membre de l'association et reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts (consultables sur le site internet www.atelier-du-qigong-vicinois.com ou disponibles sur simple demande par e-mail).

Entourez le tarif correspondant à votre situation :

TARIFS 2025-2026	Tarif général	Tarif réduit*(1)	Tarif réduit* (2)
Adhésion annuelle obligatoire à rajouter aux tarifs ci-dessous : 15 euros			
QI GONG DE LA FEMME : Enseignante : Aisling Heavey	Durée du cours : 1h30		
Vendredi – 17h30-19h00 - Centre Alfred de Vigny** Voisins le Bretonneux Tarif du cours à l'année (30 séances, hors vacances scolaires)	260	221€	208 €
Tarif réduit (1) : Tarif "Fidélité" si vous avez adhéré l'année précédente à l'Atelier du Qi Gong Vicinois : - 15% sur le tarif général. Tarif réduit (2) : retraités, demandeurs d'emploi ou inscription à 2 cours ou plus à l'année : - 20 % sur le tarif général			
*réductions non cumulables			
**Pour les activités se déroulant au Centre Alfred de Vigny : en plus de l'adhésion à l'AQGV, une adhésion annuelle au Centre de Vigny est obligatoire (27 Euros pour les Vicinois / 33 Euros hors commune – Possibilité d'une adhésion Famille). L'adhésion se fera par l'intermédiaire de nos professeurs.			

ATELIER DU QI GONG VICINOIS - N°W782001229

Maison des Associations – 37 avenue du Plan de l'Eglise - 78960 Voisins- le- Bretonneux

www.atelier-du-qigong-vicinois.com - bureau.aqgv@gmail.com

Suite page suivante

Mode de règlement de l'adhésion annuelle (15 Euros) et des cours :

Règlement par virement

(RIB ci-dessous - 1 seul virement possible incluant les 15 Euros de cotisation + le tarif de votre cours ou atelier ou stage. Merci de préciser dans le libellé du virement votre prénom et votre nom et l'objet de votre virement)

Règlement par chèque(s) à l'ordre de « Atelier du Qi Gong Vicinois »

A donner au professeur lors du premier cours, accompagné du bulletin d'inscription ou à envoyer à l'adresse de la secrétaire de l'association (sur demande).

Pour les inscriptions aux cours à l'année, il est possible de payer en trois chèques (un par trimestre, les 3 chèques sont à remettre avant le 03.10.2025)

Besoin d'une attestation d'inscription (pour CE ou autre...) ? OUI NON

Autorisation d'utiliser mon image pour publication éventuelle sur le site web ou la brochure de l'association OUI NON

Questionnaire de santé QS Sport rempli et signé OUI NON

Ou

Certificat médical si nécessaire OUI NON

SIGNATURE

En signant ce bulletin, vous acceptez le recueil de ces informations, nécessaires à la gestion de votre adhésion. Elles sont destinées au bureau de l'AQGV et sont conservées pendant la durée de votre adhésion. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivant.e.s : Bureau de l'AQGV, et aux différents enseignants de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Bureau de l'AQGV - bureau.aqgv@afnic.fr ou AQVG, Maison des Associations, 37 Avenue du Plan de l'Église, 78960 Voisins le Bretonneux